

## LE SÉNAT

Le jeudi 28 avril 1977

La séance est ouverte à 2 heures, l'honorable Maurice Bourget, C.P., président intérimaire, étant au fauteuil.

Prière.

[Traduction]

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le sénateur Perrault dépose les documents suivants:

Copies d'un rapport de la Commission de lutte contre l'inflation au Gouverneur général en conseil, conformément à l'article 12(3) de la loi anti-inflation, chapitre 75, Statuts du Canada 1974-75-76, concernant les fournisseurs d'articles ou de services exploitant une entreprise en Colombie-Britannique dans *a*) l'industrie forestière et les industries du bois, *b*) l'industrie de la vente au détail des aliments, l'industrie de la vente en gros des aliments et de l'industrie des produits de boulangerie, et *c*) l'industrie de la fabrication des métaux (à l'exception des industries du matériel de transport et des machines), en date du 12 avril 1977.

Copies d'Ordonnance du Directeur en vertu de la loi anti-inflation, conformément à l'article 17(3) de ladite loi, chapitre 75, Statuts du Canada, 1974-75-76, concernant le régime de rémunération entre la Corporation de la ville de Fergus et le groupe de ses policiers représenté par l'Association des policiers de Fergus. Ordonnance en date du 27 avril 1977.

Copies de la correspondance échangée entre le premier ministre du Canada et les premiers ministres de l'Alberta, du Québec, de l'Ontario et de la Nouvelle-Écosse, concernant la propriété étrangère du sol.

Copies de lettres échangées entre le premier ministre de l'Alberta et le premier ministre du Canada, en date du 14 octobre 1976 et du 26 octobre 1976 respectivement, au sujet de l'amélioration des relations commerciales entre le Canada et le Japon.

### LES TRAVAUX DU SÉNAT

#### L'AJOURNEMENT

Le sénateur Langlois: Honorables sénateurs, avec la permission du Sénat et nonobstant l'article 45(1g) du Règlement, je propose que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, ce soit à mardi prochain, le 3 mai 1977, à 8 heures du soir.

Honorables sénateurs, avant que vous vous prononciez, j'aimerais vous donner un résumé des travaux qui attendent le Sénat et ses comités la semaine prochaine. Je commencerai par les comités.

Le comité permanent des finances nationales se réunira mardi à 2 h 30, pour poursuivre son examen des prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics.

Mercredi, à 9 heures, il y aura une séance du comité permanent de l'agriculture qui portera sur l'industrie du bœuf. Le comité des banques et du commerce doit se réunir à 9 h 30 pour étudier le bill C-16, et à 3 h 30, le comité des finances nationales se réunira pour étudier le budget principal de 1977-1978. Le comité permanent du Règlement et le comité de la politique scientifique se réuniront après la séance du Sénat.

Jeudi, le comité des finances nationales tiendra encore séance pour étudier les prévisions budgétaires du ministère des Travaux publics à 9 h 30, le comité de l'économie interne se réunira à huis clos à 11 heures, et le comité de l'agriculture poursuivra son examen de l'industrie du bœuf à 3 h 30, ou après la séance du Sénat.

Le Sénat passera aux articles inscrits à l'ordre du jour. On s'attend également que la Chambre des communes adopte cette semaine le bill C-39, tendant à modifier la loi sur les banques et la loi sur les banques d'épargne de Québec, de sorte que nous pourrions l'étudier à notre retour mardi prochain. L'objet de ce bill est de prolonger du 1<sup>er</sup> juillet 1977 au 31 mars 1978 la période pendant laquelle les banques qui sont régies par ces deux lois peuvent faire des opérations bancaires.

**Son Honneur le Président intérimaire:** Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

(La motion est adoptée.)

### L'IMMIGRATION

#### PERSONNES VIVANT AU CANADA SOUS LE COUP D'ARRÊTÉS D'EXPULSION OU EN CONTRAVENTION DE JUGEMENTS— RÉPONSE

Le sénateur Perrault: Honorables sénateurs, le 26 avril, le sénateur Ewasew a posé une question au sujet d'un rapport rédigé par un fonctionnaire nommé Boris Domazet. Je me reporte à la page 640 du *hansard* du Sénat.

L'honorable sénateur Ewasew a dit que ce rapport avait été distribué à des députés et que la presse l'avait amplement commenté. Il demandait que le rapport soit déposé au Sénat. On m'a informé que le rapport en question est en fait un document rédigé par un simple citoyen nommé Domazet. Il s'agit d'une lettre accompagnée de pièces jointes envoyée à un député. Elle n'a pas été déposée à l'autre endroit et je ne peux que conseiller aux honorables sénateurs qui s'intéressent à cette lettre de communiquer avec le député en question à l'autre endroit; il en a peut-être des copies. Il ne s'agit pas d'un document officiel.